



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Maintien du dispositif MaPrimeRénov' pour le chauffage au bois domestique

Question écrite n° 13593

Texte de la question

M. Kévin Pfeffer appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur la refonte du dispositif MaPrimeRénov' pour le chauffage au bois domestique. La Fédération nationale du bois s'inquiète sur une possible baisse des aides pour le chauffage au bois domestique en 2024. En effet, le chauffage au bois domestique s'avère être une alternative majeure en matière de performance énergétique et de la décarbonation de la chaleur et des bâtiments. Le bois est la source d'énergie renouvelable la plus utilisée chez les particuliers, ce n'est pas moins de 7,2 millions de ménages qui utilisent un équipement de chauffage au bois, c'est également la source d'énergie la plus accessible financièrement. La diminution de ces aides aurait également un impact économique sur les PME et EPI et sur les 40 000 emplois que représentent la filière du bois en France. Enfin, les solutions de chauffage au bois domestique permettent une forte décarbonisation lors des rénovations, la réduction des émissions de gaz à effet de serre liée à l'installation de poêles à bois dans les maisons individuelles est estimée à 0,44 millions de tonnes de CO₂, soit 38 % de l'ensemble des réductions de mono-gestes en 2022 (chiffres FNB). Il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement compte mettre en œuvre pour continuer d'accompagner les bénéficiaires d'aides pour le chauffage au bois domestique.

Données clés

Auteur : [M. Kévin Pfeffer](#)

Circonscription : Moselle (6^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13593

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [12 décembre 2023](#), page 11067

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)